

**RAPPORT NATIONAL SUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION**

Août 2004

LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION

Rapport National de la République Islamique de Mauritanie

par

Le Ministère de l'Éducation Nationale

Août 2004

Sommaire

0.	Introduction	3
1.	Vue d'ensemble du système éducatif au début XXIe siècle	3
1.1	Les principales réformes et innovations	3
1.2	Les principales réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif, ainsi que les leçons tirées	5
1.3	Les principaux problèmes et les défis auxquels doit faire face le système éducatif au début du XXIe siècle	7
2.	Education de qualité pour tous les jeunes ; défis, tendances et priorités :	8
2.1	L'éducation et l'égalité entre les sexes	8
a.	Les principales préoccupations concernant la thématique des genres et l'éducation	8
b.	La politique d'éducation et de formation basée sur les genres	8
c.	Les mesures spéciales prises afin de promouvoir l'égalité des sexes dans l'accès à une éducation et formation de qualité	8
2.2	L'éducation et l'inclusion sociale	9
2.3	L'éducation et les compétences pour la vie	9
a.	Conception et organisation de la rénovation du système éducatif au secondaire	9
b.	Défis actuels et réponse de l'éducation	10
c.	Mesures prises	10
2.4	L'éducation de qualité et le rôle clé des enseignants	10
2.5	L'éducation en vue du développement durable	11
a.	Développement durable / curriculum et programmes d'études courants	11
b.	Mesures envisagées pour garantir que le contenu de l'éducation considère le développement durable comme l'un des thèmes principaux de l'éducation	12
3.	Conclusion	12

0. Introduction

Durant les quinze dernières années, le Gouvernement mauritanien a accordé une grande importance au développement du secteur de l'éducation. Les stratégies mises en œuvre dans ce cadre ont toutes accordé la priorité à l'élargissement de l'accès au fondamental en vue d'assurer la scolarisation universelle à l'horizon 2000. La maîtrise des flux au niveau des autres ordres d'enseignement et l'amélioration de la qualité du système dans son ensemble constituaient des objectifs essentiels des politiques poursuivies. Le bilan des dix dernières années ainsi que les études récentes ont permis de mettre en lumière les acquis enregistrés au niveau du système et d'identifier les principaux problèmes qui continuent de peser négativement sur ses performances.

1. Vue d'ensemble du système éducatif au début XXIe siècle

1.1 Les principales réformes et innovations

Le Gouvernement, dans le cadre du plan national du développement économique, social et culturel de 1986, a désigné l'éducation comme priorité pour le développement de la Mauritanie. Sur la base de ce plan, des programmes d'actions à court terme, généralement de deux ans, ont orienté le développement du secteur. Peu de progrès ont été enregistrés jusqu'en 1990.

Au lendemain de la conférence de Jomtien, le Gouvernement s'est engagé dans une politique visant à améliorer l'accès et la qualité du système éducatif. C'est ainsi que plusieurs plans de développement ont été mis en œuvre depuis, et confirmé par le Gouvernement au cours du discours du Premier ministre devant le parlement en 1992 « *Le système éducatif sera investi de la double mission d'intégration sociale et d'acquisition de savoir et de savoir faire. Je travaillerais en premier lieu à accélérer la scolarisation et en second lieu à améliorer le contenu de notre enseignement général scientifique et technique afin qu'il atteigne les normes de qualité internationale...* »

Pour la période 1995-2000, les priorités de l'éducation sont formulées dans une lettre de politique sectorielle qui affirme la priorité accordée à l'enseignement fondamental. L'objectif précis étant d'accroître la capacité pour accueillir tous les enfants de 6 à 11 ans à l'horizon 2000, tout en améliorant les services éducatifs (programmes, matériels et enseignants). Dans ce cadre, les stratégies élaborées visent : (a) la poursuite d'un programme de constructions scolaires avec co-financement des collectivités, qui vise à une plus grande implication des parents dans la réalisation des infrastructures scolaires à travers leur participation à hauteur de 30% du coût de la construction et une entière responsabilité dans la construction (choix du tâcheron, achat des matériaux...), l'état jouant un rôle de conseils et de supervision technique ; (b) une plus grande maîtrise des coûts unitaires, en particulier dans les niveaux supérieurs par une meilleure affectation des ressources ; (c) l'amélioration des programmes scolaires ; (d) la mise en œuvre d'une politique de formation et de perfectionnement des maîtres et du personnel d'encadrement ; (e) la poursuite d'un système de distribution des manuels scolaires à travers le renforcement du réseau de vente de l'Institut pédagogique National (IPN) ; et (f) une meilleure planification et gestion des ressources humaines et physiques.

Avant la fin de son programme, le Gouvernement conscient des enjeux du millénaire et de la mondialisation s'est engagé dans la mise en place d'une vaste réforme du système éducatif.

Cette réforme, votée en 1999 en séance extraordinaire du parlement, maintient l'importance accordée à l'arabe et à la culture nationale, mais engage le système dans une perspective de modernisation et d'ouverture pour mettre l'école au service du développement. Les modifications introduites s'inscrivent dans une politique d'amélioration de la qualité :

- Unification du système par la suppression des filières linguistiques créées par la réforme de 1979 ;
- Prolongement de la durée de l'enseignement du premier cycle du secondaire de 3 à 4 ans ;
- Renforcement de l'enseignement des sciences et introduction de la physique et de l'informatique dans le premier cycle du secondaire ;
- Renforcement de l'enseignement des langues étrangères (français, anglais).

Cette réforme est sous-tendue par un Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE) qui couvre la période 2001-2010 et inclut pour la première fois la petite enfance et l'alphabétisation. Sa préparation qui s'est étalée sur près d'une année a tenu en haleine pendant toute cette période les acteurs les plus divers du système éducatif : équipes de professionnels multidisciplinaires, parents d'élèves, société civile, partenaires au développement, décideurs, etc. Elle a entretenu tout au long du processus un débat franc et fécond sur l'ensemble des questions liées à la problématique scolaire générant une documentation volumineuse traitant de l'ensemble du secteur de la petite enfance à l'enseignement supérieur en passant par tous les ordres et types d'enseignement ou de formation en Mauritanie. Le PNDSE est la synthèse de ce processus sans précédent dans le pays en ce qui concerne le secteur.

Ce programme s'articule autour des axes suivants :

- La consolidation du pilotage du système basée sur le développement des capacités de prévision, la structuration de l'administration centrale, l'évaluation permanente du système et la programmation des recrutements ;
- L'amélioration de l'offre éducative qui impliquera, entre autre, la mise en place d'une carte scolaire, la réorganisation de l'université et de la formation technique et professionnelle ;
- Le renforcement de la qualité de l'enseignement qui reposera en grande partie sur la rénovation des programmes, des outils pédagogiques, de la professionnalisation et de la structuration des formations initiale et continue, ainsi que sur l'amélioration de l'encadrement administratif et pédagogique ;
- L'amélioration de la gestion des ressources humaines par la mise en place d'un suivi de carrière en lien avec l'appréciation du mérite et des performances et la rationalisation des affectations ;
- La résorption des disparités régionales sous-tendue par une politique volontariste d'allocation des ressources ;
- Le renforcement de la scolarisation des filles ;
- L'accroissement du rôle du secteur privé dans l'offre éducative qui sera recherché par la mise en place d'une politique de promotion adéquate.

1.2 Les principales réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif ainsi que les leçons tirées :

Le système d'éducation Mauritanien a connu, au cours des trois dernières années, des avancées significatives, à des degrés divers, en matière d'accès, d'équité, de qualité, de contenu et de modes de partenariat. Ces avancées ont touché les différents ordres d'enseignement : préscolaire, fondamental, secondaire général, secondaire technique et supérieur.

A. Au niveau de l'accès, les avancées réalisées sont reflétées par l'évolution des principaux indicateurs en la matière. C'est ainsi que :

- (i) Au niveau du préscolaire, le nombre d'enfants (âgés de 0-6 ans) est estimé, en 2000, à 270 319 dont 3.4 % seulement fréquentaient une structure d'accueil préscolaire. Ce taux a atteint 4.7 % en 2003, ce qui représente une nette amélioration par rapport à l'année 2000. En 2003, le nombre d'inscrits a atteint selon les services du SECF 12 689 enfants.
- (ii) Au niveau du fondamental, l'effectif des élèves a sensiblement augmenté en passant de 360.677 élèves en 2000/01 à 394.400 élèves en 2002/03, soit un accroissement global de 9,3%. Grâce à un taux brut d'admission (TBA) soutenu (supérieur à 90 % depuis 2000), le taux brut de scolarisation (TBS) est passé de 86,4% en 2000 à 91,7% en 2003. Le pourcentage d'écoles à cycle complet a légèrement augmenté de 16.5% en 2001/2002 à 17.2% en 2002/2003. Cette évolution a permis, en partie, la progression du taux de rétention durant cette période pour se situer à 47.3% en 02/03.
- (iii) Au niveau du secondaire général, les effectifs d'élèves sont passés de 74.742 élèves en 2000/01 à 81.838 élèves en 2002/03, soit une croissance de 9,49% sur la période. Le nombre de nouveaux entrants en première année secondaire (1AS) a augmenté de 2852 élèves entre 2001/2002 et 2002/2003, passant ainsi de 16380 à 19232 élèves dont 45.9% filles. En effet, le taux de transition effectif en 1AS a connu une augmentation de 11 points entre 2001/2002 et 2002/2003, en passant de 52.8% à 64%.
- (iv) Au niveau du secondaire technique, l'effectif des élèves inscrits dans les établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale est passé de 1893 en 2000-01 à 1820 en 2002-03.
- (y) Au niveau de l'enseignement supérieur, les effectifs sont passés de 11 112 en 2000/01 à 10 844 en 2002/03, soit une croissance négative de -2,41% sur les trois ans.

B. Sur le plan de l'équité, on constate une réduction des disparités entre genre et entre région.

- (i) En terme de genre les taux de participation des filles sont passés de 48,4%, 44% et 41% à 49,1%, 44,9%, 43,8% entre 2000/01 et 2002/03, respectivement au niveau

du fondamental, du premier et du deuxième cycle secondaire. Pour le supérieur le taux de participation des filles est passé de 20,69% en 2000/01 à 21,25% en 2002/03. Concernant l'enseignement technique le taux de participation des filles avoisine les 30% en 2002/03. L'amélioration des taux de participation des filles s'est répercutée positivement sur le TBA (111,9% pour les filles contre 108,7% pour les garçons en 2002/03), le TBS (92,7% contre 90,7%) le taux d'accès au secondaire (62,4% contre 65,4%) et sur la rétention à la fin du fondamental (45,9% pour les filles contre 47,3% pour les deux sexes).

- (ii) En terme de disparités entre région, les écarts (mesurés par les écarts types) au niveau des principaux indicateurs ont été réduits. L'écart type de la structure du TBA par wilaya est passé de 19,92 à 10,71 ; ce qui signifie une réduction considérable des disparités entre wilayas en matière d'accès à la première année du fondamental. L'écart type de la structure du TBS du fondamental a connu une légère baisse durant la même période, en passant de 18,44 à 18,35. De même l'écart type de la structure du taux de rétention à la fin du fondamental par wilaya a baissé de 16,24 en 2000/01 à 14,25 en 2002/03.

C. Au niveau de la qualité, l'analyse de l'évolution des principaux indicateurs montre une évolution positive, bien que certains problèmes persistent encore. Dans ce cadre on constate, notamment

- (i) la baisse du taux de redoublement au niveau du fondamental et du secondaire : le taux de redoublement du fondamental est passée de 18% à 15,9% entre 2000/01 et 2002/03. Pour le secondaire, entre 2000/01 et 2002/03, le taux de redoublement du 1er cycle a légèrement augmenté en passant de 14% à 14,2%, alors que le taux de redoublement du 2ème cycle a baissé de 4 points en passant de 21 à 16,9%.
- (ii) L'augmentation du ratio élèves/enseignant au niveau du fondamental en passant de 39 en 2001/02 à 41 en 2002/03.
- (iii) La baisse du ratio élèves/enseignants au niveau du secondaire en passant 29 à 28 entre 2000/01 et 2002/03.
- (iv) La faiblesse du niveau des acquis des élèves et des taux de couverture des programmes.

D. En terme de contenus de l'Education, plusieurs mesures envisagées dans le cadre du PNDSE, conformément à la réforme de 1999, sont en cours de mise en oeuvre. Dans ce cadre, on peut citer notamment :

- (i) l'élaboration, l'expérimentation et la généralisation des nouveaux programmes et la prise en compte des modules spécifiques (citoyenneté, environnement, ..) au niveau du fondamental,
- (ii) l'expérimentation et la généralisation des programmes rénovés et la réécriture des programmes des disciplines scientifiques au niveau du secondaire.
- (iii) la professionnalisation de la formation initiale et la mise en place des dispositifs de formation continue des enseignants et du personnel d'encadrement (fondamental et secondaire).
- (iv) la mise en place de nouveaux modes de formation (alternance et apprentissage), la réécriture de nouveaux programmes suivant l'approche

par compétence et la révision du système de certification au niveau de la formation technique et professionnelle.

- (y) le développement de l'enseignement scientifique et de la recherche ainsi que la diversification et la professionnalisation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur.

E. Pour ce qui est du dialogue politique, on révèle une approche participative qui a marqué l'élaboration du PNDSE et sa mise en œuvre jusqu'ici. Cette approche repose sur une large implication de l'ensemble des acteurs et partenaires aux niveaux central et local, dans le processus de changement de l'éducation, de la gestion de l'école jusqu'à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie globale de développement du secteur. Les principaux points forts du partenariat et du dialogue politique dans le domaine de l'éducation en Mauritanie concernent :

- (i) Le degré (le soutien national à la stratégie de développement du secteur par la mise en place de structures de haut niveau présidées par le Premier Ministre et comprenant des personnes ressources du Gouvernement.
- (i) La coordination et l'harmonisation des interventions des différents acteurs (bailleurs de fonds, société civile,...) à travers la tenue régulièrement des rencontres de concertations (revues, séminaires, ...).
- (iii) Le degré d'implication des parents d'élèves dans la gestion de l'école et dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action à travers la mise en place obligatoire des comités de gestion des écoles et la redynamisation du rôle des associations des parents d'élèves.
- (iv) La mise en place d'un dispositif de promotion de l'enseignement privé en vue de l'intégrer dans le système éducatif (créations d'une direction de promotion de l'enseignement privé, mise place d'un fonds d'appui et d'un centre de ressources pour ce type d'enseignement...).

1.3 Les principaux problèmes et les défis auxquels doit faire face le système éducatif au début du XXIe siècle

La mise en œuvre effective de la Réforme se heurte cependant à plusieurs contraintes qui constituent les principales difficultés auxquelles doit faire face le système éducatif mauritanien dans les années à venir.

Le désengagement de la profession enseignante mis en évidence par toutes les études sectorielles pénalise gravement l'image de l'école et hypothèque les rendements attendus des investissements. Ce phénomène est ciblé de façon spécifique par la stratégie sectorielle à travers la mise en œuvre d'actions soutenues et multiformes concernant la sensibilisation, la formation, l'incitation morale et matérielle des enseignants. L'espoir réside dans l'exécution efficace de ce programme d'action conformément aux échéances prévues.

Les capacités sectorielles en matière d'analyse statistique, d'études prospectives et d'évaluation sont insuffisantes, aussi bien au niveau du Ministère de l'Education Nationale que des autres Ministères qui dispensent des activités d'enseignement ou de formation et qui sont couverts également par les composantes du PNDSE. Cette situation peut influencer négativement sur l'application harmonieuse de la réforme.

2. Education de qualité pour tous les jeunes ; défis, tendances et priorités

2.1 L'éducation et l'égalité entre les sexes

a. Les principales préoccupations concernant la thématique des genres et l'éducation

Dans le domaine de l'éducation, l'analyse des principaux indicateurs qui reflètent le niveau des disparités entre genre, montre les principales préoccupations suivantes :

- Au niveau de l'accès : à l'exception de l'enseignement fondamental pour lequel on constate une quasi parité entre genre, des disparités, à des degrés divers, persistent encore entre filles et garçons au niveau des différents ordres d'enseignement : le secondaire général, notamment le second cycle, la formation technique et professionnelle et l'enseignement supérieur.
- Au niveau de la qualité : l'analyse des principaux indicateurs disponibles montre des disparités relativement importantes, notamment en terme du taux de redoublement, des taux de réussite au concours nationaux, des pourcentages dans les filières scientifiques, des taux d'insertion sur le marché de l'emploi....

b. La politique d'éducation et de formation basée sur les genres

La résorption des disparités entre genres, régions et zones constitue un axe majeur du PNDSE. En effet, une série de mesures visant la parité entre genre sur tous les niveaux, dans des horizons définis, a été envisagée et en cours de mise en œuvre actuellement.

c. Les mesures spéciales prises afin de promouvoir l'égalité des sexes dans l'accès à une éducation et formation de qualité

Parmi les principales mesures prises pour promouvoir l'égalité des sexes dans l'accès à une éducation et formation de qualité on peut citer :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme spécifique de promotion de la scolarisation au niveau du secondaire,
- L'octroi des prix annuels aux lauréates au niveau de tous les ordres d'enseignement,
- L'ouverture des centres de formation et de promotion féminine,
- La prise en compte de la proportion des filles comme critère d'octroi des cantines scolaires et de sélection pour bénéficier du fond d'appui à la promotion de l'enseignement privé,
- L'adoption et la promulgation de la loi rendant la scolarité obligatoire (pour les 6 à 14 ans), qui vise notamment l'universalisation de l'éducation de base avec une attention particulière pour la scolarisation des filles.

2.2 L'éducation et l'inclusion sociale

En dépit de la prise de conscience d'une nécessité de mettre en place une éducation spécialisée afin combattre certaines formes d'exclusion, – création d'une division de l'intégration et de l'éducation spécialisée au sein du nouvel organigramme –, une politique nationale précise, destinée à éliminer l'exclusion, devait être définie dans ce domaine puisque à l'heure actuelle, elle est presque inexistante (elle se pratique dans une proportion très marginale par le département de la Santé et des affaires sociales pour un public très limité : une dizaine de bénéficiaires). Aucun programme, ni politique n'a été vulgarisé pour assurer l'inclusion sociale des groupes vulnérables face aux diverses formes d'exclusion.

Des moyens réguliers suffisants devront être dégagés en vue de permettre aux populations concernées d'échapper au cycle de la pauvreté. L'éducation spécialisée dont il sera question devrait être fonctionnelle au sens où elle serait centrée sur des activités génératrices de revenus, sur les métiers ou d'une façon générale, assurerait une fonctionnalité sociale et citoyenne, permettant l'utilisation des compétences techniques acquises dans la vie quotidienne.

Le développement de cette politique supposerait :

- l'identification des populations concernées au moyen des résultats du recensement général de la population ou d'enquêtes spécifiques selon la cible ;
- la mobilisation de tous les opérateurs dans la lutte contre l'exclusion ;
- la diversification des instruments d'intervention (stratégies multisectorielles) ;
- la maîtrise et le développement de l'ingénierie en éducation spécialisée ;
- l'amélioration de l'accompagnement en communication.

2.3 L'éducation et les compétences pour la vie

a. Conception et organisation de la rénovation du système éducatif au secondaire

L'évaluation des acquis des élèves au secondaire en 1992 a permis de faire ressortir leur faiblesse de niveau en mathématiques, sciences et langues. Les résultats aux examens, ainsi que les diagnostics faits sur l'efficacité interne du système confirme une insuffisance dans le domaine et une réelle faiblesse du processus d'apprentissage en Mauritanie. L'étude de la situation fait lier le phénomène en partie à une défaillance dans programmes enseignés aussi bien par leur contenu que par la méthode de présentation et de suivi. D'autres sources de dysfonctionnement ont été rapportées plutôt à des failles dans le pilotage et la gestion du système. C'est ainsi que la réforme du système éducatif mauritanien adoptée en 1999 s'inspire de ce constat et vise une amélioration de l'enseignement scientifique, mais également un système plus ouvert sur le monde externe par le renforcement de l'enseignement des langues (Français/Arabe) et l'introduction de l'Anglais dès le début du premier cycle secondaire.

Dans ce contexte, la révision des curricula et des programmes s'est avérée incontournable et une méthodologie d'approche par les compétences a été adoptée en vue de répondre à la problématique « qu'est ce qu'un élève doit pouvoir réaliser concrètement en fin de scolarité obligatoire ? ».

b. Défis actuels et réponse de l'éducation

Dans une perspective d'un enseignement de base de neuf ans visant à promouvoir auprès de l'élève les valeurs de la société mauritanienne, l'approche par les compétences semble le meilleur moyen de garantir la réussite pour tous. L'objectif visé à travers cette méthode étant de prendre en charge l'élève selon son rythme d'apprentissage et lui permettre de faire face concrètement aux situations quotidiennes qui se présentent à lui en vue de le préparer à entrer dans la vie active.

Les principes de type d'apprentissage et de programme étant de :

- Mettre l'accent sur ce que l'élève doit maîtriser à l'issue de chaque niveau plutôt que voir ce que l'enseignant doit enseigner
- Apprendre à l'enfant à situer les apprentissages par rapport à des situations qui ont du sens pour lui et à utiliser ses acquis dans ces situations
- Certifier les acquis de l'élève en termes de résolution de situations concrètes

c. Mesures prises

Pour garantir que l'éducation au secondaire aide les jeunes à acquérir une base commune de valeurs humaines et dans le cadre de la mise en œuvre de la révision globale des programmes du secondaire, les activités suivantes ont été réalisées :

- Des guides de professeurs ont été élaborés selon l'approche par les compétences pour les niveaux de 1ère, 2ème et 3ème années.
- Les programmes ont été écrits, expérimentés et validés pour la 1ère et la 2ème année secondaire.
- La généralisation du programme de la 1ère année est en cours pour l'année scolaire 2004-05 et engendrera la formation du personnel enseignant.
- L'édition des manuels est également en cours pour les deux premiers niveaux.

2.4 L'éducation de qualité et le rôle clé des enseignants

La valorisation de la profession enseignante, qui occupe plus de 63% de l'effectif global de la fonction publique, constitue depuis une décennie une préoccupation majeure du Gouvernement mauritanien soucieux de renforcer la qualité et pertinence de l'enseignement et l'apprentissage. Les mesures prises dans ce sens concernent, en particulier, la stimulation de la participation, l'encouragement des innovations, l'amélioration des modes de formation initiale et continue et le développement des mécanismes d'incitation en faveur du corps enseignant. Au plan opérationnel, cette volonté s'est traduite, dès la rentrée 1999/2000, par les mesures suivantes :

- Le recrutement de plus de 3200 enseignants dont la majorité est constituée d'arabisants ce qui n'est pas de nature à favoriser la mise en œuvre efficiente de la réforme qui consacre le bilinguisme (arabe/français).

- La réécriture des programmes de l’enseignement fondamental et leur expérimentation au niveau des 1ère, 2ème, 4ème et 5ème années.
- La révision des manuels et guides des disciplines essentielles selon les nouveaux programmes.
- L’octroi de primes d’éloignement au profit des enseignants du Fondamental et du Secondaire, qui travaillent dans les zones difficiles.
- La formation des enseignants et des professeurs sur les nouveaux programmes ainsi que leur recyclage linguistique pour répondre aux impératifs de la réforme :
 - Recyclage linguistique de plus de 600 instituteurs
 - Recyclage linguistique de 443 professeurs
 - Formation de 546 professeurs d’éducation civique
 - Appui à l’enseignement scientifique (516 professeurs formés)
- Le recrutement et l’affectation de 300 élèves professeurs depuis 2002.
- Le recrutement et l’affectation de 1300 nouveaux instituteurs, depuis 2002.
- La révision des modes de formation initiale au niveau des ENIs et de l’ENS pour davantage d’adéquation aux impératifs de la réforme.
- La révision et la standardisation du modèle du rapport d’inspection pédagogique et administrative des enseignants.
- Le renforcement de la formation continue des Inspecteurs et des enseignants (216 Inspecteurs et 750 enseignants depuis 2002).
- La mise en place des moyens nécessaires pour assurer un suivi et un soutien de proximité.
- La mise en application des programmes rénovés selon l’approche par les compétences.

2.5 L’éducation en vue du développement durable

a. Développement durable / curriculum et programmes d’études courants

Ce thème est pris en compte depuis 1990 et son intégration dans six disciplines a été entamée. Il s’agit notamment de l’arabe, l’instruction islamique, le français, la géographie, les sciences de la nature et les mathématiques.

Son intégration effective aura lieu au cours de l’année en cours 2004. Le développement humain durable est traité selon trois aspects

- Population et développement
- Environnement et développement
- Population- environnement et développement

Pour cette fin, la formation du personnel a suivi et a concerné essentiellement les inspecteurs et les conseillers pédagogiques, ainsi que le personnel enseignant (formation initiale), les professeurs en exercice ont également bénéficié de cette formation.

La phase pilote d’expérimentation de cette approche a touché 4 régions du pays (12 établissements), elle a donné lieu à une évaluation faite en 1998 qui a permis la validation de l’expérience et une recommandation pour sa généralisation.

Dans l’état actuel des choses, l’expérience de l’éducation en vue du développement durable a été menée dans toutes les capitales régionales du pays sur un effectif d’élèves de 13838 au 1er cycle secondaire c’est-à-dire 31% des élèves à ce niveau, parmi les quels 6315 sont des filles.

Concrètement, l'enseignement secondaire aurait bénéficié en Mauritanie depuis le lancement de cette expérience, en plus de la formation du personnel sus mentionnée de l'élaboration de matériel didactique spécifique, notamment :

- Un guide de référence
- Des modules de formation
- Des lexiques de concepts de population
- Des guides de professeurs par discipline (6 disciplines)

b. Mesures envisagées pour garantir que le contenu de l'éducation considère le développement durable comme l'un des thèmes principaux de l'éducation.

Vue, la réussite de l'expérience en termes de mise en œuvre, il est projeté de mettre en place une stratégie de généralisation de l'expérience dans l'enseignement secondaire. Cette stratégie dont les termes de références ont été élaborés consistera à :

- Faire figurer le contenu des thèmes sur le développement durable dans les programmes du secondaire qui sont en cours d'élaboration. Ceci se fera à travers la formation du personnel à l'appui (inspecteurs et conseillers pédagogiques) et plus spécialement les membres des commissions de réécriture de programmes.
- Veiller à ce que ce contenu figure dans les manuels en cours d'élaboration.
- Intégrer dans la formation initiale, l'approche Education en Matière de Population à travers des modules de formation déjà élaborés.
- Faire adapter le matériel didactique à la lumière de l'approche par compétence et les objectifs terminaux d'intégration. Ceci concernera essentiellement, le guide du professeur et le guide de passation (O.T.I)

3. Conclusion

Face aux défis de la mondialisation et à la révolution dans le domaine de la communication, il est plus que jamais urgent de préparer la société dans son ensemble à pouvoir, d'une part tirer le meilleur parti des opportunités qu'offre l'avènement d'un monde nouveau et d'autre part, à se prémunir de façon efficace et durable contre les dérapages multiformes qui pourraient en résulter. A cet effet, l'éducation reste le seul moyen de garantir un développement harmonieux et durable de la société. C'est ainsi que le Président de la République a déclaré en 1999 : « *La maîtrise par un peuple de son destin est tributaire de son niveau en connaissances et techniques modernes ainsi que de ses capacités de création et d'innovation* ».